

Regroupement des Entrepreneurs et
Camionneurs indépendant du Québec
900 Boul. René Levesque Est, Bureau 710
Québec, QC, G1R 2B5

Le 22 avril 2010

Madame Julie Boulet, Ministre des Transports
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
700, boul. René-Lévesque Est
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Notre référence : 056552-0001

**Objet : Regroupement des entrepreneurs et camionneurs indépendants du Québec
(RECIQ)**

Madame la Ministre,

Il me fait grand plaisir de vous adresser la présente lettre à titre de président du Regroupement des entrepreneurs et camionneurs indépendants du Québec (RECIQ) pour vous informer de la formation de ce nouveau regroupement d'entrepreneurs et camionneurs indépendants impliqués dans l'industrie du transport en vrac.

Le RECIQ représente des entrepreneurs et camionneurs effectuant du transport de matières en vrac et qui ne sont pas abonnés aux services de courtage. Ceux-ci désirent participer au débat sur l'avenir de la réglementation de ce secteur.

Bien que le RECIQ n'ait obtenu sa charte comme organisme sans but lucratif qu'en date du 11 mars 2010, elle compte déjà plus de 150 camions inscrits par ses nombreux membres tous situés dans la grande région de la Capitale-Nationale et ce nombre croit à chaque jour.

Les membres du conseil d'administration sont tous des camionneurs et entrepreneurs dévoués qui sont impliqués dans l'industrie depuis longtemps. Notre conseiller juridique, Me David F. Blair, du cabinet Heenan Blaikie Aubut est un avocat reconnu, spécialisé en droit des transports qui possède une grande expérience dans ce domaine.

Nous aimerions par la présente solliciter une rencontre avec vous afin de discuter des enjeux de l'avenir de la réglementation de l'industrie du camionnage en vrac.

Entre autres, nous avons le mandat de négocier avec vous les accommodements à la clause 50-50 dans les cahiers des charges du ministère des Transports afin que nos membres puissent être éligibles à travailler dans le 50% des entrepreneurs (i.e. la libéralisation du 50% des entrepreneurs).

Nous désirons également nous assurer que notre regroupement pourra participer à la table de concertation de l'industrie du camionnage en vrac aussitôt que vous la reconvoquerez et ce, afin que la position de nos membres soit prise en considération lors de toute prise de décision sur l'état de la réglementation ou des cahiers des charges du ministère des Transports.

Présentement, il y a un dérapage dans l'industrie qui penche de plus en plus contre les intérêts de nos membres qui ne sont pas abonnés aux services de courtage .

Rappelons que les règles en place ont été adoptées avec la perspective d'une échéance à court terme en vue d'une importante déréglementation après 2006. Après la déréglementation des permis de camionnage en vrac en 2000, la période de sept (7) ans qui a suivi avait été justifiée à l'époque pour permettre aux intervenants de s'acclimater à la libéralisation de ce marché. Depuis ce temps, les permis de courtage n'ont pas été renouvelés conformément aux termes de la loi et ladite réglementation des permis de camionnage a eu l'effet pervers de rendre l'industrie encore plus réglementée qu'avant 2000.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

REGROUPEMENT DES ENTREPRENEURS ET CAMIONNEURS INDÉPENDANTS DU QUÉBEC
(RECIQ)

DENIS DUMAS

Président

C.c.	- Claude Larose	- Benoit Cayouette
	- Yanick Blouin	- André J. Noreau
	- Michel Giroux	- Richard Robitaille
	- Sonia Gagné	- Gaétan Légaré
	- Yvon Chouinard	- Guy Mailhot
	- Agnès Dupriez	- Serge Pitre
	- Stéphano Bolduc	- Yvan Dumont
	- Bruno Collin	- Jean-Pierre Garand
	- Gaétan Rousseau	- Robert Charbonneau
	- Pierre Cantin	- Richard Forest
	- Mario Sabourin	- Paul Massé
	- Éric Langlois	